

# RÉUNION DU 07 MARS 2024

Le sept mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Dominique Brouard, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Eric Bonnet, Jimmy Hut, Mélanie Jamoneau, Mathilde Pereira, Anaïs Sanika.

Etaient absents et excusés : Mme et M. Maryline Baloge, Mélanie Billaud, Edwige Mahou, Eric Feuvrier, Damien Pailloux.

Pouvoir de Madame Maryline Baloge à Madame Anaïs Sanika.

Pouvoir de Madame Mélanie Billaud à Madame Céline Chulevitch.

Pouvoir de Monsieur Eric Feuvrier à Monsieur Eric Bonnet.

Pouvoir de Madame Edwige Mahou à Monsieur Didier Gaillard.

Pouvoir de Monsieur Damien Pailloux à Monsieur Edouard Guilbard.

Date de la convocation : 29 février 2024.

Secrétaire de séance : M. Edouard Guilbard.

-----

## ORIENTATIONS FONCIERES DE LA CCPG

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 02 février 2024, des échanges et réflexions ont été menés.

Monsieur le Maire rappelle les actions envisagées par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine :

- Restitution gracieuse du bien à la commune
  - o Pour le parking de la Place des Cloîtres, derrière l'Atelier de reliure
- Une acquisition à l'euro symbolique par la CCPG ou une restitution à la commune
  - o Pour le campus rural
- Une conservation du bien par la CCPG ou une cession à la commune pour l'euro symbolique
  - o Pour le site naturel et l'aire de camping de Bois Pouvreau
  - o Pour la maison de l'enfance et de la famille
- Une conservation du bien par la CCPG ou une cession onéreuse à la commune
  - o Pour le restaurant et le mini-golf à Bois Pouvreau
- Une acquisition du bien par la CCPG à l'euro symbolique
  - o Pour l'école primaire
  - o Pour l'école maternelle

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal proposent dans un premier temps :

- La restitution à titre gracieux du parking de la Place des Cloîtres, derrière l'atelier de reliure
- L'acquisition du bien par la CCPG à l'euro symbolique
  - o Pour l'école primaire
  - o Pour l'école maternelle

Il est à noter qu'en cas de fermeture de l'école primaire et/ou de l'école maternelle, les biens seraient automatiquement restitués à la commune sans aucune indemnité.

- Une cession à la commune pour l'euro symbolique
  - o Pour le site naturel et l'aire de camping de Bois Pouvreau

- Une cession onéreuse à la commune ou à un groupement de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - o Pour le restaurant et le mini-golf à Bois Pouvreau.  
Ce dernier point sera à nouveau abordé à une seconde réunion d'élus début avril pour finaliser les orientations

-----

## CANTINE

La collectivité a effectué des relances directes auprès des familles présentant une dette de restauration scolaire. A ce jour, il s'avère que chaque personne concernée a fait un effort pour régulariser la dette ou mettre en place un plan d'apurement.

-----

## EFFECTIFS SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale qui informe la collectivité que les effectifs prévisionnels de la rentrée 2024 pour le RPI Ménigoute/Vasles/Saint-Germier/Les Forges/Les Châteliers/Fomperron font état d'une situation de potentielle fermeture.

En effet, l'effectif moyen sera de 17,50 enfants par classe et le seuil de fermeture est de 19,44 enfants par classe.

Cette fermeture porterait sur un poste à Vasles dès la rentrée scolaire 2024/2025.

La décision définitive concernant la situation du RPI sera communiquée à l'issue de la réunion du Comité Social d'Administration Départemental qui doit se tenir courant mars 2024.

-----

## CULTURE ET ÉVENEMENTIEL

### Soirée du Patrimoine

La soirée du Patrimoine sera organisée le vendredi 5 juillet 2024. Un groupe de chanteurs pyrénéens pourrait éventuellement animer le début de soirée dans l'église ; un autre groupe pourrait animer la fin de soirée. Les investigations se poursuivent.

### Marchés animés

Il est décidé de reconduire les marchés animés chaque 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à compter du mois de mai.

### 14 juillet 2024

Comme par les années passées, les communes de Ménigoute, Fomperron, Saint-Germier, Les Châteliers travaillent sur l'organisation conjointe d'une animation pour cette journée du 14 juillet.

### Tour Poitou Charentes

La commune de Ménigoute sera « ville étape » pour la 38<sup>ème</sup> édition du Tour Poitou Charentes le jeudi 22 août 2024 c'est-à-dire qu'elle accueillera le Village du Tour et le départ de l'étape contre la montre pour ensuite rejoindre Fontaine le Comte.

Le lendemain, le vendredi 23 août 2024, les cyclistes feront une boucle sur le territoire avec la traversée de toutes les communes de l'ex-canton de Ménigoute.

Le budget de cette animation s'élève à 13 000 € dont 6 000 € seront apportés par la commune de Ménigoute et le solde par les communes de l'ex-canton de Ménigoute.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention avec l'association Poitou-Charentes Animation » pour l'organisation de cette animation sur le territoire (côté technique, sécurité, communication, financier).

### **Spectacle « Toujours » avec le groupe Badegoule**

Ce spectacle serait programmé le vendredi 4 octobre 2024 et porté conjointement par la commune et la Société d'Education Populaire de Ménigoute.

### **Repas des aînés**

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont fixé la date du dimanche 06 octobre 2024 pour le repas annuel des aînés ruraux.

Comme chaque année toutes les personnes de 68 ans et + seront conviées à ce repas.

-----

### **INSTALLATION CLASSÉE**

Par arrêté préfectoral en date du 29 février 2024, une consultation publique sera ouverte du 25 mars au 22 avril 2024 dans la commune de Sanxay sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS EN ENERGIE FERMIERE gérée par Monsieur Aurélien Bérardengo concernant une installation de méthanisation sur le territoire de la commune de Sanxay, activité figurant à la nomenclature des Installations Classées. Le dossier susvisé peut être consulté dès à présent en Mairie ou sur le site internet de la Préfecture de la Vienne.

La partie de la commune étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, le Conseil Municipal sera invité à formuler ses remarques et son avis sur le dossier.

Toutefois, l'avis demandé étonne et interroge le Conseil Municipal dans la mesure où l'équipement est d'ores et déjà implanté.

Ce dossier sera abordé à nouveau en Conseil Municipal, à l'issue de la consultation du dossier par du public.

-----

### **CHEMIN ANCIENNE LIGNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie communale n° 23 reliant la Rue de la Croix Brousseau et la Rue de Saint Maixent,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la dénomination de cette voie communale n° 23 « Chemin de l'Ancienne Ligne ».

Monsieur le Maire est chargé par les membres présents de communiquer cette information aux services administratifs.

-----

### **DÉPENSES NOUVELLES 2024 BUDGET 19500**

Délibération qui annule et remplace la délibération n° 03/2024 ayant le même objet

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. L'exécutif peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident l'engagement de dépenses nouvelles de la façon suivante sur le budget principal 2024 (19500).

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts au BP 2023	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du BP 2024	Imputation sur BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	30 920,35 €	750 €	Article 165 opération OFI, 750 €
20 Immobilisations incorporelles	882 939,00 €	205 000 €	Article 2031 opération 103 (salle sports), 50 000 € Article 2031 opération 179 (Château Boucard), 155 000 €
21 Immobilisations corporelles	594 510,00 €	50 000 €	Article 2131 opération 105 (Mairie), 25 000 € Article 2111 opération OPNI, 25 000 €
23 Immobilisations en cours	2 551 500,00 €	500 000 €	Article 231 opération 179 (Château Boucard), 500 000 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

-----

**TRAVAUX  
MAIRIE**

**Devanture du bâtiment**

Une réunion aura lieu la semaine prochaine avec l'entreprise CSM de Mazières-en-Gâtine pour envisager la fabrication et la pose de la résille et la casquette sur la devanture de la Mairie/Salle des Fêtes.

Dès à présent, les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

**Affichage**

Pour l'affichage légal et informatif, le choix se porterait éventuellement sur un totem extérieur 55 pouces proposé par la Société Display Média de Périgny (17) pour 10 669 € HT soit 12 802,80 € TTC.

De plus amples renseignements seront pris sur le logiciel et sur la consommation avant décision définitive.

-----

**PLUi**

Dans le cadre de la rédaction de la charte du PLUi, il y a lieu de répertorier les haies qui méritent d'être mentionnées pour être protégées.

Une réunion est programmée le mercredi 10 avril 2024 à 20 heures 30 avec les différents exploitants du territoire.

Il y a également lieu de répertorier les bâtiments agricoles qui pourraient changer de destination dans les années à venir. Cette contribution au PLUi est urgente.

-----

SUBVENTION

Les membres présents décident d'attribuer un soutien financier à l'Association des Amis et Etudiants de l'IFFCAM pour la réalisation des films pour promouvoir la commune de Ménigoute.

Ainsi, la somme de 2 500 euros sera prélevée à l'article 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif communal 2024.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----

Les membres,

Le Maire,

Le Secrétaire,